

Séance du jeudi 28 mai 2020

Convocation du Conseil Municipal le 19 mai 2020 (affichage ce même jour) à la salle de la mairie, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Élection du Maire
Détermination du nombre des adjoints
Élection des adjoints au Maire

A 15 heures 00, Alain MANOUVRIEZ, doyen de l'assemblée déclare la séance ouverte.

Présents : Gaëlle GUILLOTON, Emilie LAFORGE, Alain MANOUVRIEZ, Yannick DAGUET, Sylvain FOURNIER, Bertille SINTHOMEZ, Apolline CAILLOZ, Angélique MOREL, Lisette COLLADO, Florian GAGNE, Patrice LIBOSSARD

Absent : Néant

Bertille SINTHOMEZ est élue secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

Alain MANOUVRIEZ procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 11 conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du Maire. Il est rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à une troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : Lisette COLLADO et Yannick DAGUET.

Candidat déclaré : Emilie LAFORGE

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue des suffrages exprimés : 6

A obtenu : MME Emilie LAFORGE 10 voix

Est élue : MME Emilie LAFORGE, maire de la commune de Branches

Madame Emilie LAFORGE est proclamée maire et immédiatement installée.
Remise de l'écharpe par Alain MANOUVRIEZ.
Discours du maire

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Branches étant de 11, il ne peut y avoir plus de 3 adjoints au maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 3 le nombre d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Mme Emilie LAFORGE élue maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Vu l'article L2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les adjoints sont élus dans les conditions fixées à l'article L. 2122-7. »

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. »

Il est procédé à l'élection du 1^{er} adjoint au Maire

Le conseil municipal décide d'élire le 1^{er} adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat déclaré : Alain MANOUVRIER

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue des suffrages exprimés : 6

A obtenu : M. Alain MANOUVRIEZ 10 voix

Est élu : M. Alain MANOUVRIER, 1^{er} adjoint au Maire de la commune de Branches.

Il est procédé à l'élection du deuxième adjoint au Maire

Le conseil municipal décide d'élire le deuxième adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat déclaré : Gaëlle GUILLOTON

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue des suffrages exprimés : 6

A obtenu : MME Gaëlle GUILLOTON 10 voix

Est élue : MME Gaëlle GUILLOTON, 2^e adjoint au Maire de la commune de Branches

Il est procédé à l'élection du troisième adjoint au Maire.

Le conseil municipal décide d'élire le troisième adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat déclaré : Apolline CAILLOZ

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue des suffrages exprimés : 6

A obtenu : MME Apolline CAILLOZ 10 voix

Est élue : MME Apolline CAILLOZ, 3^e adjoint au Maire de la commune de Branches.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL par le maire et remise de la charte à tous les conseillers.

Point ajouté à l'ordre du jour :

Attache d'un huissier de justice pour l'entrée en fonction de la nouvelle municipalité.

Afin de préserver le conseil municipal mais également le patrimoine communal et les habitants, le conseil municipal autorise le maire à prendre l'attache d'un huissier de justice, dès la clôture de la séance, afin de faire un état des lieux de tous les documents présents en mairie, au moment de notre entrée en fonction.

Clôture de la séance à 15 heures 40.

2020-011	Election du maire
2020-012	Détermination du nombre d'Adjoints
2020-013	Election des Adjoints
2020-014	Attache d'un huissier de justice pour l'entrée en fonction de la nouvelle municipalité

Nombre de conseillers		
En exercice : 11	Présents : 11	Ayant pris part aux votes : 11
Émilie LAFORGE	Alain MANOUVRIEZ	Gaëlle GUILLOTON
Apolline CAILLOZ	Lisette COLADO	Yannick DAGUET
Sylvain FOURNIER	Florian GAGNE	Patrice LIBOSSARD
Angélique MOREL	Bertille SINTHOMEZ	